



MAIRIE DE BALSCHWILLER

14 rue de Mulhouse 68210 BALSCHWILLER

 **03.89.25.30.10** –  **03.89.25.36.34** –

 mairie@balschwiller.fr

JUSQU'AU 30 NOVEMBRE 2023, PARTICIPEZ À LA CONCERTATION PUBLIQUE SUR LES ZONES D'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES.

Dans le cadre de la loi 2023-175 du 10 mars 2023, la France souhaite développer l'implantation de zones favorables à la production d'énergies renouvelables. Dans ce cadre, il est confié aux communes, à l'horizon 2030, la mission de définir des zones dédiées aux énergies renouvelables.

Les communes peuvent désormais définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc.

Les zones identifiées permettront de faciliter la réalisation des projets et d'obtenir des avantages financiers pour les porteurs de projet s'implantant sur ces zones.

Plus d'informations sur www.ecologie.gouv.fr/planification-des-energies-renouvelables-et-donnees

Ainsi, la commune de BALSCHWILLER lance auprès de ses habitants, une consultation publique sur les zones d'accélération de la production des énergies renouvelables (ZAE nR) jusqu'au 30 novembre 2023.

Consultez le portail cartographique EnR, intégrant les enjeux du territoire, et décliné selon les différentes filières énergétiques : <https://geoservices.ign.fr/portail-cartographique-enr>

Apportez votre contribution via le questionnaire au verso de cette page ou sous la forme que vous souhaitez (mail, courrier, ...).

Les informations recueillies resteront confidentielles.

NOM :

Prénom :

Adresse :

Il existe 5 grandes familles d'énergies renouvelables :

- Énergie éolienne (terrestre et en mer) / Production : électricité
- Énergie solaire (photovoltaïque, thermique et thermodynamique) / Production : électricité et chaleur
- Biomasse / Production : chauffage (bois-énergie), chaleur et électricité (déchets)
- Énergie hydraulique / Production : électricité
- Géothermie / Production : chaleur

1. Selon vous, après avoir pris connaissance des informations disponibles sur le portail cartographique, quelles sont les énergies renouvelables qui devraient apparaître dans le plan d'accélération de la production des énergies renouvelables de la commune ?

.....

.....

2. A titre individuel, avez-vous un projet et si oui pour quelle(s) énergie (s) ?

.....

.....

A quelle échéance souhaitez-vous réaliser votre projet ?

- ☐ A court terme (Moins de deux ans)
- ☐ A moyen terme (De 2 à 5 ans)
- ☐ A plus long terme (dans plus de 5 ans)

3. Observations éventuelles

.....

.....

.....

.....

.....

.....